



ME MALESHERBES ECRIT AU CERCLE DU BARREAU



C Paley Vincent : 12 décembre 1792,
des avocats présents pour le premier procès
politique

Les remontrances de Me Malesherbes par E.Badinter

Dans le cadre de la tribune les enjeux, un visiteur au pseudonyme de MALESHERBES nous écrit en proposant un amendement évolutionnaire à l'article 17 de la loi de 1971

1ere proposition d'amendement de Me MALESHERBES

IL EST AJOUTE A L'ARTICLE 17 DE LA LOI DE 1971 LES DISPOSITIONS SUIVANTES

Dans les barreaux de plus de cents membres, le bâtonnier propose au conseil de l'ordre un budget qui doit être voté à bulletin secret au plus tard le 31 janvier de l'exercice en cours

Les comptes de l'ordre sont établis suivant le plan comptable des organisations à but non lucratif, ils présentent un compte de résultats et un bilan

Le conseil de l'ordre élit en son sein un trésorier de l'ordre

L'exécution du budget fait l'objet d'un rapport trimestriel.. Chaque membre du conseil a un droit d'accès aux comptes soit à titre individuel soit au nom d'une organisation professionnelle

Le conseil vote l'arrêté des comptes de l'ordre de l'année précédente avant la fin du premier semestre de l'année suivant son exécution

Le conseil désigne un commissaire aux comptes pour une durée de six ans non renouvelable sur une liste de trois noms.

Le commissaire établit un rapport qu'il présente personnellement au conseil. il répond aux questions de membres du conseil

Ce rapport vise notamment les entités qui sont sous le contrôle des responsables ordinaux

21.03.10